

Association des sociétés de développement de Montréal

Rapport 2014

Créée en 2007 comme organisme sans but lucratif, l'ASDCM regroupe, en 2014, 15 sociétés de développement commercial sur le territoire de la Ville de Montréal. Collectivement, les 14 000 membres versent annuellement 9,5 M\$ en cotisation pour leur fonctionnement sur un budget total de 13,5 M\$. Ces sociétés emploient environ 40 personnes/année pour supporter leurs membres et réaliser entre 80 et 100 événements dont chacun rejoint entre quelques centaines à quelques millions de visiteurs pour un total de 10 millions annuellement.

Les 14 000 membres se répartissent en :

- 7 000 établissements ou bureaux;
- 2 000 entreprises liées au domaine de la restauration, indépendantes ou associées à des réseaux;
- 1 000 commerces de détail liés à des groupes;
- 4 000 commerces de détail indépendants.

L'ASDCM est entièrement financée par les SDC et les 15 directeurs généraux en constituent le conseil d'administration.

Les instances de l'association.

L'assemblée et le conseil d'administration sont composés des 15 directeurs généraux ou de leur représentant. On en trouvera la liste en annexe 1.

L'assemblée générale s'est tenue le 24 avril pour accepter le rapport financier 2013 et les prévisions budgétaires 2014 et élire les membres du comité exécutif (voir l'annexe 1).

Bien que, pour la première fois, l'association se soit dotée de l'appui d'un professionnel, l'action de l'ASDCM demeure le résultat de centaines d'heures d'effort consenties à titre bénévole par les membres du conseil d'administration.

S'associer à un événement susceptible de rehausser la crédibilité des SDC

En 2014, se sont présentés à la fois le partenaire et l'événement qui correspondaient aux attentes des SDC : le Groupe Pages Jaunes (GPJ) avec l'événement Mes achats mon quartier.

À la suite d'une expérience satisfaisante tenue à Toronto en novembre 2013 (Satisfaction confirmée à l'ASDCM par TABIA – Toronto Association of Business Improvement Areas <http://toronto-bia.com/>), le GPJ a proposé de tenir un événement dans 5 villes canadiennes (Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal) le 29 novembre 2014 appelé *Mes achats mon quartier* « un mouvement pour promouvoir le commerce local qui souligne et célèbre l'importance des petites entreprises dans nos collectivités ». C'est le GPJ qui assume la totalité de coûts de la promotion et de la création de la plate-forme où les commerçants ont inscrit des offres spéciales pour cette journée.

Les SDC montréalaises s'y associent dans les jours qui suivent le lancement. Sur les 6 000 offres inscrites à travers le Canada, un peu plus de 1 700 l'ont été dans le grand Montréal.

L'ASDCM a réalisé une campagne de presse pour faire la promotion du commerce local. La Métropole, le Journal 24 heures et le Journal de Montréal ont répercuté l'information. De plus, LCN, RDI et CBC ont diffusé des entretiens avec le président.

Les sondages réalisés par les SDC auprès des commerçants indiquent clairement leur volonté d'y participer à nouveau en 2015, sous réserve d'une nette amélioration de la plate-forme électronique présentant les offres. Le GPJ a déjà confirmé qu'il prenait les moyens pour améliorer cet aspect.

Selon les sondages réalisés pour le GPJ, 44 % des Montréalais étaient au courant de l'événement et 28 % des gens informés ont participé à l'événement. 98 % des participants sont très favorables à une telle activité, la motivation première étant de soutenir entreprises ou commerces locaux. La presque totalité (98 %) des associations de commerçants soutient pleinement cette initiative et la majorité (78 %) a reçu une rétroaction positive de leurs membres.

L'édition 2015 aura lieu le 28 novembre.

Dresser un portrait adéquat de la réalité et des actions des SDC

L'ASDCM a compilé diverses données permettant de comparer la situation de 2009 et celle de 2014 :

- Le nombre de SDC est passé de 14 à 15 puis progressera, en 2015, à 17.
- Le nombre de membres est passé de 13 000 en 2009 à 13 800 en 2014.
- Le montant des cotisations perçues auprès des membres a progressé de 8,5 M\$ à 9,6 M\$.
- Le budget total de 9 M\$ à 13,5 M\$.
- Le nombre d'employés est demeuré aux environs de 50.

Les SDC constituent une des principales forces économiques œuvrant au développement économique des quartiers à Montréal.

L'ASDCM a aussi compilé des données pour préciser le portrait de la contribution de ses membres à l'animation urbaine de Montréal.

- En 2013, 78 événements; 100 en 2014. Il s'agit évidemment de promotions commerciales autour des grands moments de l'année, Noël, cabane à sucre... mais aussi d'activités à caractère culturel comme spectacles, expositions, projections de cinéma.
- Certains événements durent une ou 115 journées, comme Aires libres du Village pour un total d'un plus de 300 jours.

- Ils rejoignent quelques dizaines à quelques millions de visiteurs, pour un total annuel de 10 000 000.

Les SDC contribuent donc au caractère festif de Montréal et à l'étalement de l'offre d'animation tant sur le territoire de la Ville que dans le temps, en débordant de la période estivale.

Supporter ses membres dans des débats juridiques touchant plus d'un membre

Devant la Commission municipale du Québec (CMQ).

Le Centre communautaire juridique de Montréal s'est adressé à la Commission municipale du Québec (CMQ) pour être dispensé du paiement des cotisations aux SDC sur les territoires où il a des bureaux (Destination centre-ville, Promenade Wellington et Le Village) dans la mesure où il détient une reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires. L'ASDCM a pris en charge les frais de la défense des SDC dont les territoires étaient visés.

L'ASDCM plaide que la cotisation d'une SDC, en vertu de la Loi sur les cités et villes (article 458.32), n'est réputée être une taxe d'affaires spéciale qu'aux fins de sa perception des cotisations par une municipalité et qu'il ne s'agit pas là d'une taxe imposée par la municipalité, l'initiative appartenant exclusivement aux membres d'une SDC.

Le Centre communautaire plaide essentiellement que la cotisation aux SDC est une taxe et qu'en conséquence, il doit en être dispensé. Le 16 janvier 2014, la Commission indiquait qu'elle <n'a pas juridiction pour statuer sur les demandes de reconnaissance dont découle une exemption aux fins du paiement d'une cotisation décrétée par une ville pour le compte d'une SDC>. Le Centre communautaire a décidé, par la suite, d'amener le débat en cour supérieure pour faire invalider la décision de la CMQ. L'audition des autres demandes semblables qui ont été déposées a été suspendue jusqu'à une décision de la cour supérieure. L'ASDCM n'intervient pas dans la cause soumise à la cour supérieure.

Devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Le RAPLIQ et 7 plaignants ont déposé une demande d'enquête à la CDPDJ en alléguant que la Politique d'accessibilité universelle adoptée par la Ville de Montréal en juin 2011 de même que la modification au Règlement sur les promotions commerciales de juin 2014 ne sont pas respectées lors de promotions commerciales. L'ASDCM a pris en charge la défense des deux SDC visées, celle de l'Avenue Mont-Royal et celle du boulevard Saint-Laurent. Des discussions ont eu lieu sans que soit identifiée, à la fin de l'année, une voie qui atteint les objectifs de toutes les parties.

Devant la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

Sept établissements de la rue Crescent (Destination centre-ville) et douze de la rue Saint-Denis (Quartier Latin) se sont adressés à la RACJ pour obtenir une suspension temporaire des heures d'exploitation pour les permis d'alcool qu'ils détiennent. Ils répondaient à l'hypothèse du maire Denis Coderre de réaliser l'expérience d'allonger, sur quatre fins de semaine, les heures d'ouverture des établissements demandeurs jusqu'au moment où les transports en commun entrent en service, soit à 5 h 30. L'ASDCM a assumé une partie des frais de représentation des SDC concernées, les propriétaires d'établissement en couvrant la majeure partie.

En conclusion, la RACJ, bien que cette idée lui semble bonne en soi, elle rejette la requête et souhaite une proposition sérieuse, réfléchie et documentée qui aurait fait l'objet de consensus avec les partenaires.

L'ASDCM a souligné le professionnalisme avec lequel les dix-neuf établissements volontaires ont monté leurs dossiers. Sur le fond, elle espère qu'une nouvelle audience de la RACJ sera couronnée de succès.

Développer et maintenir des relations avec des organismes complémentaires

Conseil québécois du commerce de détail (CQCD).

Les SDC regroupent 5 000 commerces de détail, dont 4 000 indépendants. Elles sont le plus important regroupement de commerces indépendants à Montréal et au Québec. L'ASDCM suit avec intérêt les activités et le développement du CQCD qui représente surtout les grandes bannières. Les deux organismes ont tissé des liens leur permettant d'affirmer qu'ils ont des intérêts en commun, intérêts qui les conduiront sans doute à une collaboration plus étroite dont la forme demeure à préciser.

Stationnement de Montréal

Le stationnement sur rue est une préoccupation pour chacune des SDC, encore plus importante lorsqu'il est payant. Des échanges ont permis de mieux comprendre la réalité de l'autre et de constater que la perception de plusieurs situations est similaire, mais que les mandats de chacun définissent des champs d'intervention qui peuvent être limités. L'ASDCM a indiqué qu'elle souhaite voir la Ville faire du stationnement un instrument de développement urbain avec l'adoption d'une véritable Politique de stationnement.

Appuyer le développement de l'expertise professionnelle au sein des SDC

L'ASDCM a offert, en mai, un séminaire sur les relations de presse avec madame Isabelle Bleau auquel une vingtaine de personnes ont participé.

Elle a aussi facilité la participation de six directeurs généraux à la rencontre annuelle de International Downtown Association (IDA) à Ottawa du 3 au 6 septembre.

Représenter les SDC auprès de la Ville dans des dossiers d'intérêts communs

La Ville de Montréal, tant par les arrondissements que par certains services centraux, joue un rôle incontournable dans le développement de la fonction commerciale, donc dans le quotidien des SDC et de leurs membres. Chacune des SDC gère ses relations avec son arrondissement alors que l'ASDCM retient les dossiers montréalais. Plusieurs échanges ont eu lieu tant avec les élus de tous les partis que les fonctionnaires. Voici les principales questions traitées en 2014 :

- Cuisine de rue : quelques SDC ont été associées à la réflexion de la Ville visant à encadrer cette activité dans un souci à la fois de permettre à chaque participant d'exprimer une personnalité propre sans créer une concurrence indue aux restaurants ayant pignon sur rue douze mois par année avec les obligations financières, sanitaires et légales qui sont les leurs. Les discussions ont permis d'explorer des hypothèses satisfaisantes pour toutes les parties.

- Forum sur la métropole : L'association a participé au forum organisé par la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) qui visait à reconnaître officiellement le statut de métropole à Montréal et à lui donner les moyens nécessaires pour assumer cette fonction.
- PR@M récurrents : ces programmes sont des instruments qui permettent à la Ville de contribuer financièrement à la protection des façades de commerce et à la mise aux normes d'immeubles commerciaux. L'ASDCM a appuyé la volonté d'élus de voir la Ville prendre l'engagement de rendre disponibles ces programmes sur un moyen terme pour permettre aux commerçants de planifier leurs interventions sur quelques années. Le conseil municipal a d'ailleurs adopté une motion à cet effet à l'unanimité en août.
- Allongement des heures d'ouverture des commerces sur le Plateau : le conseil municipal a accueilli favorablement cette demande historique des SDC du Plateau en votant, en décembre, une motion demandant au gouvernement du Québec de permettre l'ouverture jusqu'à 20 h les soirs de semaine. Québec a donné son accord dans les jours qui suivaient de telle sorte que les commerçants ont pu bénéficier des nouvelles heures avant Noël 2014.
- Exigences du Service des incendies (SIM) lors d'événements extérieurs : La capacité des terrasses extérieures a semblé devoir répondre à de nouvelles exigences dont le bien fondé n'était pas clair. L'ASDCM a établi une communication avec le SIM et la situation semblait devoir se résoudre en janvier 2015.
- Travaux sur rues : Pour nombre de commerçants, les travaux sur rues provoquent des émotions intenses, chacun connaissant un collègue mis à mal ou obligé de cesser les affaires, les clients s'étant enfuis à cause des travaux dont l'échéancier est perçu comme élastique. Quelques SDC ont été aux premières loges en 2014 pour tenter d'amener de nouveaux réflexes au sein de la Ville, tant dans la planification que dans la réalisation. Voici les principales propositions que l'ASDCM a discutées avec la Ville :

- Rendre obligatoire la transmission, à l'avance, de l'information à la SDC concernée à propos de tous travaux non urgents, de petite, moyenne ou grande envergure. À partir de cette information, il sera nécessaire d'amorcer une concertation adaptée à l'envergure des travaux et des nuisances prévisibles. Elle doit inclure une information claire sur l'échéancier général et la séquence de réalisation.
 - Dans les cas où les travaux impliquent une reconfiguration des aménagements des surfaces, les SDC souhaitent être associées à la réflexion dans un contexte où elles disposent du temps et de l'information nécessaire pour obtenir l'avis des riverains, commerces ou établissements d'affaires.
 - Enfin, elles souhaitent être associées à la gestion du chantier pour contenir, le plus possible, les effets négatifs sur les riverains.
- Budget 2015 pour Montréal : L'ASDCM a exprimé, à plusieurs reprises au cours des dernières années, la nécessité pour Montréal de se doter d'une politique ou d'un plan pour supporter et encadrer le développement des artères commerciales. Elle n'a pu que se réjouir de l'annonce du maire Coderre de doter Montréal d'une politique du commerce en 2015. L'ASDCM voit aussi d'un bon œil l'annonce, du même coup, de créer, pour la période 2015-2017, un nouveau programme d'investissement Pr@m-Commerce, afin d'aider les commerçants, entre autres, à se doter d'un aménagement à la hauteur de l'excellence visée par Montréal en matière de design. D'autre part, elle déplore toutefois que le fardeau fiscal lié aux immeubles non résidentiels demeure l'un des plus élevés au Canada ; cette situation rend plus difficile la compétitivité des entreprises montréalaises.

Annexe 1, les membres du conseil d'administration en 2014 – 15 SDC

(À la suite du nom de la SDC, suit l'année de la fondation.)

Président : Mike Parente, Plaza Saint-Hubert, 1981

Vice-président : Philip O'Dwyer, Quartier Latin, 1993

Trésorier : Glen Castanhiera, Boul. Saint-Laurent, La Main, 2000

Secrétaire : Charles-Olivier Mercier, L'Avenue du Mont-Royal, 1984

Administrateurs : Doris Laflamme, Promenade Masson, 1981

Helen Toddy, Monk, La nouvelle avenue, 1981

François Morin, La Promenade Fleury, 1984

Billy Walsh, Promenade Wellington, 1987

Pierre Boudreault, directeur des opérations,
Destination centre-ville, 1999

Mario Lafrance, Vieux-Montréal, 2004

Bernard Plante, Un Monde Un village, 2005

Sylvain Tardif, Jean-Talon Est, 2008

Roberto Tassinario, Petite Italie – Marché Jean-Talon, 2009

Joël Pourbaix, Pignons rue Saint-Denis, 2010

Donald Guy, Promenades Hochelaga Maisonneuve, 2013

SDC supplémentaires en 2017 – 17 SDC

Quartier du canal, 2015

FLO, 2015